

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 28 mai 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE186441001**

Octroi d'un contrat de 2 841 579,83 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince-Arthur Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 965 579,83 \$, incluant des incidences au montant de 124 000 \$ (appel d'offres public : DDTTP54-17-21 un (1) soumissionnaire).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE186441001

Octroi d'un contrat de 2 841 579,83 \$, taxes et contingences incluses, à la firme Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'infrastructures de la rue Saint-Dominique, entre les rues Sherbrooke Est et Prince-Arthur Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 965 579,83 \$, incluant des incidences au montant de 124 000 \$ (appel d'offres public : DDTTP54-17-21 un (1) soumissionnaire).

À sa séance du 2 mai 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 17 mai 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont d'abord apprécié le fait que l'arrondissement ait pu négocier à la baisse le prix du contrat avec le seul soumissionnaire conforme. Ils ont aussi compris que la présence d'un seul soumissionnaire pour ce contrat était le reflet d'un marché où les entrepreneurs sont très sollicités. Il n'est pas exagéré de croire que plusieurs avaient déjà des carnets de commandes bien remplis.

Les membres ont bien noté que l'estimation dans ce dossier reposait sur un historique des prix. La Commission comprend bien que l'arrondissement n'a pas à l'interne les services d'économistes de la construction, mais elle juge néanmoins que la méthode basée sur les prix historiques n'est pas la meilleure méthode à utiliser.

Pour la Commission, ce dossier, comme bien d'autres dans le passé, témoigne de l'importance de bien mesurer les coûts réels de différents travaux en se basant sur des

prix unitaires. Elle a choisi de réitérer ici une recommandation à portée générale déjà formulée dans le passé.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE186441001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation à portée générale

Considérant l'inefficacité relative des méthodes d'estimation reposant sur l'historique des prix;

La Commission recommande, à l'unanimité, que les unités d'affaires s'assurent, dans les situations qui s'y prêtent, d'établir leurs estimations de coûts des travaux sur la base du juste prix en utilisant des barèmes de prix unitaires, comme les coûts au mètre linéaire.